

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

DÉLIBÉRATION n° 2015/07/21-13

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 21 juillet 2015, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

Vu le Code de l'Éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 28 mai 2014 portant élection de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers,

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 22 octobre 2013 complétant la composition des sections disciplinaires du conseil d'administration,

DÉCIDE :

**OBJET : Désignation d'un membre de la section disciplinaire du conseil d'administration
Compétente à l'égard des usagers : collège des maitres de conférences**

Le conseil d'administration approuve la nomination de Monsieur Keramidas en tant que membre de la section disciplinaire du conseil d'administration compétente à l'égard des usagers, collège des maitres de conférences.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 7

Quorum : 4

Présents et représentés : 7

Fait à Marseille, le 21 juillet 2015

Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

